Ce dispositif de la DDJS du Val de Marne destiné aux 6-20 ans, n'a pu bénéficier qu'à quelques u

Cette aide est cumulable avec les bons Japil de la CAF et étendue cette année aux 18-20 ans

Un conseil, donc...dépêchez vous !

Pour en savoir plus...

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne a mis en place l'opération « Tous en club » pour encourager la pratique du sport. Cette aide se présente sous la forme d'un coupon à remettre à votre club de Volley préféré , qui permet de bénéficier d'une réduction de **30€**

sur le montant de la cotisation.

Pour bénéficier du chèque « tous en club », il faut :

- Etre âgé de 6 à 20 ans
- Disposer d'un niveau de revenus inférieur à un barème fixé

- Etre pré-inscrit (ou inscrit) à l'ESV Volley (l'ESV Volley est partenaire de l'opération).
- Le chèque "Tous en club" est éventuellement cumulable avec le bon JAPIL de la CAF

Effectuez votre demande:

- **si vous êtes villiérain(e)** auprès du Point Information Jeunesse de Villiers à l'E.S.C.A.L.E. les
Mercredis (9H30-12H&13H30-20H) et Vendredis (9H30-12H&15H-19H)

- **si vous n'êtes pas villiérain(e)** auprès du point distributeur de votre commune

Vous devrez présenter les pièces suivantes:

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation ARS (Allocation Rentrée Scolaire) ou dernier avis d'imposition
- Attestation de pré-inscription au club de Volley (formulaire disponible en téléchargement sur notre site)

Ces attestations doivent être présentées sur des formulaires disponibles au point-information jeunesse et validées par l'ESV Volley, mais vous pouvez aussi :

- Télécharger ces formulaires sur notre site (rubrique Téléchargements/Documents officiels du club)
- Nous les demander directement remplies en écrivant à alain.ribous@laposte.net, elles vous seront remises par votre entraîneur

Le dispositif fonctionne du 15 Septembre au 15 Novembre 2010 mais le nombre de bons disponibles est limité